

Administration Municipale

N° 0 1 8 4 /SG

SAINT.DENIS, le 20 Février 1969

Le MAIRE de SAINT.DENIS

à

Messieurs

les Conseillers Municipaux

SAINT.DENIS

Messieurs et Chers Collègues

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la Deuxième séance de la PREMIERE SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le JEUDI 27 FEVRIER 1969 à 16 Heures dans la Salle des Délibérations.

- ORDRE du JOUR -

- 1) Examen du plan directeur d'urbanisme (révisé)
- 2) Questions diverses/

AFFAIRE N° 2 - QUESTIONS DIVERSES

- 1°) Approbation de l'adjudication du 19 Février 1969 relative aux travaux d'aménagement du Chemin LORY les HAUTS - Adjudicataire : Entreprise OULIA - FORT - Montant : 10.858.450 Frs CFA.
- 2°) Marché de gré à gré d'un montant de 5 093 150 Frs CFA. à passer avec la Société BOURBON LUMIERE pour la réalisation de la 4ème tranche des travaux d'installation d'une signalisation lumineuse à certains carrefours urbains.
- 3°) Ratification de l'adjudication du 5 Février 1969, relative aux travaux d'aménagement des voiries urbaines - Adjudicataire : S.B.T.P.C. - Montant : 23 050 700 Frs C.F.A.
- 4°) Ratification des avenants n° 3, 4 et 5 à la Police n° 12/24445 souscrite à la Prudence Automobile.
- 5°) Création d'un poste de Brigadier des Plantons
- 6°) Acquisition par la voie de l'expropriation d'une parcelle de terrain de 1196 mètres carrés sise rue Roland Garros à Saint Denis.
- 7°) Création d'un Conseil de Prud'Hommes

- 8°) Autorisation de passer des contrats avec des entrepreneurs assurant le ramassage scolaire - Inscription de la dépense correspondante au budget communal.
- 9°) Détermination des tarifs des droits de place et des tarifs de droits de location des boxes du marché de SAINTE CLOTILDE.
- 10°) Projet d'arrêté portant règlement du futur marché de Sainte Clotilde.
- 11°) Autorisation de passer un marché avec la Maison de Palmas pour fourniture de matériaux nécessaires au fonctionnement de différents services municipaux.
- 12°) Cession gratuite au SECRETARIAT D'ETAT de la JEUNESSE et AUX SPORTS d'une parcelle de terrain destinée à recevoir la construction d'un C.R.E.P.S.
-